

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

3 Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

3 Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance, 24 francs; par semestre, 12 francs; par trimestre, 6 francs. Aux deux publications réunies, 42 francs par an. Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix quel qu'il soit.

TRIX DES ANNONCES.

Stipules et au-dessous, première insertion, 25 centimes; deuxième, 20 centimes; troisième, 15 centimes; quatrième, 10 centimes; cinquième, 5 centimes. Au-dessus par lignes. Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Afranchir les lettres.)

Feuilleton de la Revue Canadienne.

## LE CONGRÈS DES ÉCONOMISTES.

Bruxelles, le 20 septembre.

Le congrès des économistes a clos samedi sa première session, au grand regret de tous les membres, qui auraient bien désiré tenir encore séance le lendemain. Le peu de durée du congrès a forcé d'étrangler la discussion sur la question très intéressante et peut-être la plus importante qui ait été soulevée, celle de l'influence du libre échange sur le sort des travailleurs. On a été obligé d'ajourner, par la même raison, les débats sur la question très grave de l'influence du système de liberté commerciale sur les revenus publics. Cette question a été incidemment traitée par M. James Wilson, le fondateur de l'excellent journal *The Economist*; mais cet orateur, s'étant exprimé en anglais, n'a été compris que d'un certain nombre de membres, et d'ailleurs il ne s'est point établi de débats contradictoires. C'est partie remise.

Parmi les membres du congrès, je vous citerai les noms du docteur Julius, de Berlin; de M. David Racot, fabricant de draps à Sedan; du docteur Welker, député de Bade; de MM. le comte de P. de Ventura, représentant de la Moldavie; Ramon de la Sagra; Den Tex, professeur d'économie politique à Amsterdam; l'un des hommes les plus éminents de la science; de M. le comte de Sharbeck, conseiller d'Etat à Vienne, auteur d'un traité d'économie politique; de M. Buret, délégué de l'Etat de l'Ontario (États-Unis); de M. D. P. Barlyht, délégué du directeur du commerce aux États-Unis. Le congrès se composait de cent soixante-dix membres, parmi lesquels on comptait plusieurs de nos représentants.

La séance a été ouverte par la lecture d'une lettre de M. Michel Chevalier, qui, en manifestant le regret de ne pouvoir se rendre à l'invitation qui lui avait été faite, adhérait hautement à la réunion. Ce regret a été vivement partagé par l'assemblée, car M. Michel Chevalier est l'un des hommes dont les écrits ont le plus d'autorité parmi nous.

L'attaque a été commencée par M. Faider, secrétaire de l'Association belge du libre échange. Après lui, M. Wolowski est monté à la tribune, et dans un discours prononcé avec chaleur, qui a été plusieurs fois couvert d'applaudissements, il a traité la première question qui était l'examen des avantages généraux que présente la liberté du commerce. On avait craint d'abord que les partisans du système restrictif fissent défaut à la discussion; il n'en a heureusement rien été. Le drapeau protectionniste a été levé d'une main ferme par M. Rittinghausen, du grand-duché de Berg, qui l'a passé bientôt après à un jeune avocat de Valenciennes, M. Duchateau, secrétaire du comité de Valenciennes pour la défense du travail national. M. Duchateau est un orateur fort habile qui connaît à fond les ressources oratoires; il est doué d'un sang froid parfait qui lui donne beaucoup d'avantages dans la discussion; il a de l'ordre, de la méthode dans la disposition des matières qu'il traite; il a défendu enfin le système restrictif avec les arguments les plus spécieux, qui soutenus par un talent de parole des plus remarquables, auraient remporté la victoire si la victoire pouvait être obtenue dans une discussion sérieuse par le système restrictif.

Voici le résumé de son discours: en théorie, on ne peut contester le principe de la liberté des échanges; mais les meilleurs principes ne peuvent pas toujours se traduire en fait dans la pratique. Le principe de l'égalité est le plus sacré qui existe, et cependant cet homme de bon sens voudrait en faire la base absolue de l'ordre social? On peut donc admettre les bases d'une théorie sans la pousser jusqu'à ses dernières conséquences, parce que la science de l'administration n'est autre chose que la science des transactions.

Cependant M. Duchateau a abandonné la défense du système restrictif pour ce qui concerne la catégorie des produits naturels, surtout pour les céréales. Quant aux produits manufacturés, il maintient la nécessité des droits protecteurs. Aucun pays ne peut être inondé par les produits naturels des autres pays, mais il n'en est pas ainsi des produits manufacturés. Dans les produits de cette nature, il y a trois éléments: d'abord la matière première, ensuite le capital, et enfin le travail. Celui-ci est le plus important des trois: il faut surtout conserver, encourager, faciliter le travail par tous les moyens possibles, et particulièrement pour les classes nécessiteuses, dont le travail est la seule propriété.

De même qu'il n'y a pas égalité entre les individus, de même il n'y en a pas entre les nations. Les individus, comme les nations, ont donc besoin de lois protectrices qui garantissent la sûreté du faible contre la puissance du fort.

Au moyen de la protection douanière, on arrive à ce résultat d'équilibrer la situation des peuples rivaux dans l'industrie, et de permettre à ceux qui n'en connaissent pas les bienfaits de créer des industries nouvelles, de nouvelles sources de travail, et, par conséquent, d'aug-

menter le bonheur des populations. Si à l'aide de la production on parvient à créer de nouvelles sources de travail, il faut bénir le système protecteur, il ne faut pas le calomnier.

Telle est en somme l'argumentation de M. Duchateau. Elle n'est pas très solide, comme vous le voyez; mais, ornée des charmes d'une parole facile, elle a produit beaucoup d'effet sans changer les convictions. Tout le congrès a applaudi l'homme de talent, l'orateur distingué, le courageux défenseur d'une théorie depuis longtemps réfutée, et l'on a voulu prouver à M. Duchateau, par l'accueil qui lui était fait, qu'on pouvait ne pas partager ses opinions, mais que l'on rendait une éclatante justice à son mérite personnel. M. Dunoyer a été l'interprète de l'assemblée, en rendant un public hommage au talent dont M. Duchateau a fait preuve. «Celui qui, comme lui a dit M. Dunoyer, vient, sans y être préparé, occuper la tribune et qui, sans faire une faute de langage, s'exprime avec la plus parfaite mesure, la plus grande lucidité, mérite tous nos éloges.» Et des applaudissements unanimes ont appuyé le chaleureux orateur, qui a terminé néanmoins en donnant tort à M. Duchateau sur tous les points.

Cette distinction entre les produits naturels qui ne sont obtenus que par peu de travail, et les produits manufacturés qui en exigent beaucoup, est un argument qui ne soutient pas l'examen. Quelle que soit l'habileté d'un avocat, il ne fera jamais que les céréciales, par exemple, que l'on appelle produits naturels, soient obtenus par peu de travail. C'est au contraire ce genre de produits, auxquels on ne peut appliquer les progrès de la mécanique, qui exigera la plus grande somme de labeur humain, tandis que, pour les produits manufacturés, il y a tendance évidente de la mécanique à remplacer la main et le travail de l'homme. Au fond, M. Duchateau ne s'éloignait pas trop des principes posés par M. Rittinghausen, son collègue protectionniste, qui a résumé ses théories dans l'exposé suivant: «Nous envoyons en Belgique cinq millions d'aiguilles, et nous recevons de la Belgique cinq millions de rails. C'est donc cinq millions pour cinq millions; mais vous ne disconviez pas que pour les cinq millions d'aiguilles il n'y ait beaucoup plus de travail que pour les cinq millions de rails.» A quoi un des plus spirituels orateurs du Congrès, M. John Prince Smith, a répondu: «Il ne faut pas croire qu'on achète une livre d'aiguilles avec une seule livre de rails; mais dans le cas où cela serait possible, il faudrait se garder de croire que le vendeur de rails y perdrait. En commerce, on n'échange pas un certain poids égal de telle marchandise, non pas livre pour livre, mais valeur égale contre valeur égale. Or on donne pour une livre d'aiguilles peut-être vingt quintaux de rails, parce que la production de vingt quintaux de rails demande autant de travail que celle d'une livre d'aiguilles.»

Comme vous devez le penser, la perfide Albion, le traité de Methuen, la misère du Portugal, ont défrayé les discours protectionnistes. A propos du traité de Methuen, M. Anisson-Duperron a prouvé en très bon termes, et de la manière la plus péremptoire, que ce fameux traité si souvent cité contre les doctrines de la liberté commerciale, n'avait en définitive que constitué un double monopole, surmonté et couronné d'un privilège exclusif d'exploitation au profit de la Compagnie d'Oporto. Si c'est là de la liberté commerciale, c'est tout au moins de la liberté très garottée, comme a dit l'avocat implicitement M. Duchateau dans sa réplique.

Les deux premières séances ont été consacrées à l'examen de la première question, et le discours de M. Duchateau a été le point de mire de toutes les attaques. M. John Prince Smith, avec sa verve habituelle, a répondu à l'argument que les anglais exploitaient les pays étrangers au moyen de bas prix, «c'est-à-dire, a ajouté l'orateur, que les anglais vendent trop bon marché: en d'autres termes, qu'ils donnent trop de marchandises pour une certaine somme d'argent, ou qu'ils prennent trop peu d'argent pour une certaine quantité de marchandises. Mais je désire qu'on m'explique comment on peut exploiter un pays en lui donnant trop de marchandises pour son argent ou en lui demandant trop peu d'argent pour les marchandises qu'on lui cède.» Une immense hilarité a accueilli cette plaisante et décisive apostrophe.

Malgré le talent déployé par MM. Wolowski, Blanqui et Duchateau, chacun de son point de vue, les honneurs de la première séance ont été pour les orateurs anglais. Le bon sens exquis de M. Ewart, député de l'Écosse au Parlement, la verve incisive, l'argumentation pressante, le geste abrupt du docteur Bowring, qui se démenait à la tribune de la même manière qu'un débardeur au bal de l'Opéra; sa figure mépris-trophique, son organe enroué, son accueil éminentement anglais, qui ne l'empêchè pas, du reste, de s'exprimer en français avec une rare félicité et une grande pureté de langage, ont produit beaucoup d'effet. Mais c'est au respectable fondateur de la Ligue, à sa naïve bonhomie, à ses saillies spirituelles, à ses paroles si franches et de si bonne foi, c'est au célèbre colonel Thompson que les applaudissements les plus vifs ont été adressés. Il a posé nettement la théorie des avantages du libre échange dans la

parabole suivante: «Je prie l'assemblée d'examiner s'il n'existe pas un principe qu'on peut appeler le *passé-partout* de la question. J'avoue avec sincérité et candeur que sur ce point je n'ai pas eu un grand succès en Angleterre. Je l'ai soumis tour à tour à chacun de nos économistes, mais ils m'ont tout déclaré qu'ils ne le comprennent pas. C'est pourquoi, repoussé en Angleterre, je viens tout bonnement tenter fortune en Belgique.» (On rit et applaudit.)

Le point sur lequel j'appelle votre attention, c'est de savoir si en toute occasion, sans exception aucune, quand on achète une chose à un prix plus élevé que le prix naturel, c'est-à-dire à un prix haussé en conséquence d'une protection, il n'y a pas dans ce cas deux pertes contre un gain.

Prenez par exemple les omnibus. Comme vous voyez, je représente en ce moment l'avocat du diable. (On rit.) Je me fais pour un instant le protectionniste des fiacres. (On rit encore.)

Je dis: vous vous vantez d'avoir, par l'établissement des omnibus, réduit à 1 fr. le prix du transport qui, avec des fiacres, était de 1 fr. et demi. Vous avez épargné au voyageur un demi-franc, je le veux bien; mais, d'autre part, n'avez-vous pas enlevé un demi-franc à l'industrie des fiacres? En résumé, quel grand service avez-vous rendu? C'est ainsi que devrait argumenter un protectionniste pour les fiacres. Mais n'est-il pas évident qu'on omet de faire mention d'un article? Qu'est donc en effet devenu le demi-franc? Je n'ai jamais entendu dire qu'on l'ai jeté à la rivière. Qu'en a fait le voyageur? Ce qu'il a voulu. Supposons qu'il en ait acheté des petits pâtés. (On rit.) Eh bien! ce sera un demi-franc aussi bien donné à l'industrie du pâtisseries que s'il avait été donné à l'industrie du fiacre. Pour l'industrie donc, la balance est parfaite; mais pour le voyageur la différence est grande, car dans un cas il a des petits pâtés, tandis que dans l'autre il est obligé de s'en priver et ce n'est pas la même chose.

L'honorable colonel, après divers développements, a terminé son discours de la manière suivante, en s'exprimant avec beaucoup de dignité: «Il a été dit ici un mot qui exige une observation. On a prononcé le nom de Bonaparte; dites, je vous prie, l'Empereur. (Applaudissement prolongé.) Est-ce qu'il n'a pas été Empereur? Ne privez pas les anciens soldats qui ont vu ses armées de front de l'honneur de dire qu'ils ont combattu contre l'Empereur. Je vous supplie de ne pas nous croire, nous, libéraux anglais, inbus des préjugés de l'ancien régime; nous voulons reconnaître toutes les grandeurs et être partous les amis du progrès.»

Je vous laisse à penser l'accueil fait par l'assemblée à ces nobles paroles du vieux soldat.

(A continuer.)

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.—Le grand duc de Lucques s'est enfui de ses États sur le conseil de l'Autriche; le duc de Modène déclare qu'au premier mouvement de ses sujets pour obtenir la liberté, il invoquera l'intervention autrichienne; le grand duc de Toscane, qui a mécontenté les populations par la promulgation d'une loi désiroire sur la garde nationale, paraît disposé, dit-on, à s'appuyer sur la force étrangère pour résister à toute demande nouvelle; le Roi de Piémont a pâli de frayeur ou de colère au seul nom de garde civique; on a vu, par l'abominable proclamation du général Laubi, comment le roi de Naples entend l'ordre public; on peut donc affirmer, malgré la notification du cardinal Ferreri au sujet des cris proférés dans les fêtes de l'anniversaire, que le pape seul reste ferme dans ses promesses. Est-ce assez pour que l'Italie tout entière entre malgré l'Autriche dans la voie des réformes? Nous sommes pour l'affirmative, d'abord parce que la papauté exerce en Italie une prépondérance morale incontestable, puis, par cette raison non moins déterminante que l'intervention autrichienne remettrait en question le partage des territoires dans la Péninsule. Le roi Charles-Albert et le roi Ferdinand feraient par ambition ce que certainement ils ne feront point par sympathie pour leurs peuples. L'Autriche se montrera menaçante, elle repandra l'or et l'intrigue pour amortir le mouvement libéral, mais elle n'entreprendra pas une lutte armée, à moins que le pape ne redevenant son complice, car dans ce cas seulement l'ancienne situation pourrait être à peu près rétablie. Il est donc exact de dire que le sort de l'Italie est en ce moment dans les mains de Pie IX.

L'Angleterre, secondera probablement les efforts de l'Italie: les journaux anglais du moins le donnent à penser. Voici ce que nous lisons dans une correspondance du *Morning Chronicle*:

«Le comte Bresson, au moment de partir pour Naples, où il remplace comme ambassadeur le duc de Montebello, a eu une longue entrevue avec Louis-Philippe, qui est fort inquiet des affaires de l'Italie. Le comte Bresson ne se rend pas directement à Naples; il doit commencer par visiter les principaux souverains de l'Italie, auprès desquels il est chargé d'une mission. Le

voyage de lord Minto en Italie est, pour le gouvernement français, un sujet sérieux de jalousie. On craint que la mission du noble lord ne réagisse sur l'influence française. M. Guizot désire vivement que les souverains italiens aient l'air de céder aux demandes de réformes de leurs sujets, et le comte Bresson a reçu l'ordre de conseiller la tolérance et la modération comme étant les meilleurs moyens de faire tête à l'orage. On dit que lord Minto commencera par visiter le roi de Sardaigne. M. Bresson suit la même route; il va d'abord à Turin, puis à Florence, à Rome et enfin à Naples.»

Prières en France pour le Canada.—L'église française qui prend part à toutes les joies et à toutes les douleurs, n'a pu demeurer silencieuse devant le fléau qui a ravagé l'Irlande; elle n'a pu se taire devant les souffrances des malheureux du Mont-Liban; aujourd'hui elle ne peut garder le silence en vue des infortunes et des pertes du clergé Canadien. Mgr. l'archevêque de Marseille, qui a tant de raisons de prendre part aux affaires religieuses du Canada, a adressé le 6 septembre la lettre suivante au clergé de son diocèse:

«Monsieur,—Je ne saurais différer de vous faire part de mes vives inquiétudes par suite des nouvelles alléguées que je reçois de l'autre côté de l'Atlantique. Vous connaissez les liens qui m'attachent particulièrement aux églises du Canada. Eh bien, ces églises, au service desquelles se sont consacrés, avec un parfait dévouement, un certain nombre de prêtres, mes enfants spirituels, la plupart formés parmi nous, sont aujourd'hui desolés par la fièvre pestilentielle qui dévore la malheureuse Irlande. Le typhus, porté par une grande multitude d'émigrants qui, de cette île, ont été chercher en Amérique un asile contre la famine, fait des ravages effrayants au sein d'une population digne de tout intérêt. La mortalité y augmente sans cesse, et le clergé catholique toujours à la hauteur de sa divine mission, s'expose pour le salut de ses frères aux dangers les plus imminents de l'épidémie. Il entre dans les desseins de la Providence de ne pas le couvrir, comme nous dans les invasions du choléra, d'une protection toujours préservatrice. Déjà dans tous les rangs de la milice sainte, la mort a fait des victimes, et elles se multiplient à chaque instant. Le mal a atteint, avec les prêtres indigènes, ceux que j'avais envoyés. Au moment du départ des dernières lettres, il y avait des malades dans deux de leurs établissements, et le saint évêque de Montréal lui-même, à qui je les avais confiés comme à un père plein d'amour et de sollicitude, Mgr. BOURGEOIS, mon vénérable ami, considère à juste titre comme le principal soutien et pour ainsi dire comme l'âme de l'église du Canada, avait été frappé de mort; il ne laisser presque aucun espoir de rétablissement. Un de ses vicaires-généraux avait succombé.

«Digne de représenter parmi ses ouailles le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis, le généreux prêtre avait offert à ses frères l'exemple du zèle et du courage pour le soin spirituel des malades. Il faisait auprès d'eux son service personnel de jour et de nuit, soit dans les hôpitaux, soit dans les réduits empestés où vivent, les uns près des autres, plusieurs mourants en proie à des ardeurs dévorantes. Il a continué avec une admirable activité et au milieu des plus pénibles sollicitudes, ce ministère héroïque jusqu'au jour où il est allé lui-même au-devant du fléau, se coucher dans un hôpital. L'extrême fatigue du corps, dans ces moments terribles, les anxiétés de l'esprit et la douleur de voir la désolation de son peuple, et surtout son clergé moissonné par la mort, ont dû augmenter pour lui le danger et ajouter à l'intensité du mal.

«Il est vrai que j'ai une raison spéciale de m'intéresser de tout mon cœur à ce qui se passe dans cette contrée de l'Amérique. Je sens en ce moment toutes les angoisses de la paternité en connaissant le danger de ceux que la grâce m'a donnés. J'apprends avec tant de bonheur les bénédictions que le Seigneur répandit sur leurs travaux apostoliques; il était si consolant pour moi de savoir qu'un d'entre eux, présenté par le suffrage unanime de l'épiscopat canadien, venait d'être institué par le Souverain Pontife, premier évêque d'une église nouvellement érigée, que je ne puis que m'associer aux douleurs comme aux joies de ce pays. Mais indépendamment de ces motifs particuliers, je dois être touché de l'épave envoyée à une chrétienté française d'origine, constamment maintenue dans la foi fervente du temps de sa fondation, malgré la présence et la doctrine de l'hérésie, et qui, par ses progrès et ses conquêtes de tous les jours, semble destinée à convertir au catholicisme les possessions encore si étendues de l'Amérique dans le nord de l'Amérique, tandis que la parole de Dieu se fait entendre soit parmi les colons au sein des cités qui s'élevaient incessamment, soit parmi les sauvages au fond des forêts primitives qui couvrent cette partie du Nouveau-Monde.

«En conséquence, vous voudrez bien, Monsieur, lire en chaire, dimanche prochain, cette présente lettre, par laquelle, à partir du jour de sa réception, il est prescrit jusqu'à nouvel ordre, de dire tous les jours à la messe, pour le clergé

et les fidèles du Canada, la collecte, la secrète et la post-communion *Pro quacumque tribulatione*, et d'y ajouter pour eux, tous les fois qu'on donnera la bénédiction du très Saint-Sacrement la susdite collecte ou oraison avec le verset: *Salvos fac servos tuos*, et le répons: *Deus meus sperantes in te*.

«Recevez, Monsieur, avec l'expression de mon sincère attachement, celle des vœux que je fais pour que le Seigneur répande sur votre ministère et sur votre personne ses plus abondantes bénédictions.

«CHARLES-JOSEPH-EUGÈNE, Evêque de Marseille.»

MONÈVE.—On avait répandu le bruit que le duc François IV avait été contraint de quitter ses États. Il n'y avait de vrai dans cette nouvelle que l'absence de ce prince. Il est en effet, arrivé à Vienne le 12, mais pour y assister au mariage de son frère, l'archiduc Ferdinand, avec l'archiduchesse Marie-Thérèse, fille de feu l'archiduc Palatin.

PIEMONTE.—On aurait eu tort de compter sur une résolution énergique et décisive de la part du roi Charles-Albert. Fidèle à ses antécédents de voracité politique, il semble déjà offrayé de l'enthousiasme que ses déclarations en faveur de l'indépendance italienne avaient excitées chez ses sujets. Les organisateurs de la fête populaire célébrée à Gènes ont été démandés à Turin et sévèrement réprimandés; démons a été faite de renouveler, les démonstrations patriotiques, et surtout de porter ces couleurs italiennes, rouge, blanc et vert, qui rappellent des temps d'héroïsme.

PORTUGAL.—Cabral règne déjà, pour ainsi dire, à Lisbonne comme avant l'insurrection que les trois puissances ont pris si malencontreusement à cœur de réprimer. Il a fait donner à Saldanha l'ambassade à Madrid, pour éloigner un rival qui lui portait outrage. Puis il fait travailler les élections avec la même imprudence et les mêmes fraudes qu'autrefois.

Le *Correspondant de Nuremberg*, défenseur ordinairement très ardent de l'Autriche, publie sous la rubrique *Frontière d'Italie*, 15 septembre, les lignes que nous allons citer:

«On a beaucoup écrit sur les démarches faites par les grandes puissances européennes dans les affaires d'Italie. En attendant que les documents soient produits devant les chambres françaises et britanniques, nous dirons que la note de la Grande Bretagne est conçue en termes francs et modérés. Toutefois elle se prononce contre l'intervention et en faveur du mouvement. La première note de la France a étévasive; sans examiner la question de droit concernant l'occupation de Ferrare, on en a critiqué la forme. Une deuxième note provoquée par le cabinet de Vienne, est plusvasive encore et suivant le *Times* la proposition d'un contrôle commun des mouvements de l'Italie a été repoussée. Quoiqu'il en soit, on n'a rien accordé. La note russe est une note de politesse, rien de plus. Rome insiste toujours sur l'évacuation de Ferrare. S. S. a dit à un diplomate à haute voix: Ne me forcez pas de dire un mot dont vous vous repentirez. L'évacuation de Ferrare ne se fera pas longtemps attendre, car on sait à Vienne que des négociations diplomatiques seront prochainement entamées entre le saint-siège et la Grande-Bretagne. Il ne s'agit plus que d'entendre sur une manière honorable de se retirer.»

L'*Observateur autrichien*, commentant un article de la *Gazette universelle allemande*, qui paraît à Leipzig, s'applique à excuser par la nécessité absolue l'occupation de la ville de Ferrare, en disant que la ville et la citadelle n'ayant qu'un fossé commun, on ne peut défendre la citadelle sans occuper la ville, et que malgré toutes les dépenses faites par le trésor impérial pour accroître les logements dans la citadelle, ils ne suffisent pas à contenir la garnison. Le journal de M. de Metternich évite la question du principe et se borne à déclarer que l'affaire de Cincovio ne prouve pas le moins du monde que l'Autriche ne soit pas sincèrement attachée aux traités de 1815. Comparativement ce langage est fort modéré. Nous ferons à l'*Observateur* une seule objection à laquelle nous n'espérons guère qu'il réponde. L'occupation de la citadelle de Ferrare ne peut avoir pour but aussi de maintenir, au besoin, l'ordre et la paix publique dans l'Etat romain. Eh! bien, qu'arriverait-il aujourd'hui? L'occupation de la citadelle de Ferrare est un sujet de troubles et d'alarmes pour les États du pape. Voilà donc l'Autriche réduite à prétendre que, dans son intérêt et contre l'intérêt du gouvernement pontifical, elle a le droit d'occuper à perpétuité une place sur laquelle le pape exerce d'ailleurs la souveraineté. Devant l'équité la plus vulgaire, devant le bon sens le plus grossier, une telle prétention est incontentable. Aussi tous les gouvernements qui craignent d'être obligés de condamner l'Autriche résistent-ils l'arbitrage. On assure qu'il a été déclaré par le roi Louis-Philippe, et voyez ce qu'on lit dans l'*Observateur rhénan* du 25 septembre:

«Nous apprenons que pendant le séjour du roi de Prusse dans l'Italie, du Nord, L. M. n'a